



Chimie ParisTech
11 rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
01 85 78 41 00
www.chimieparistech.psl.eu

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(R.C)

Organisme d'état acheteur :

Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP)

11 rue Pierre et Marie Curie

75231 PARIS Cedex 05

Objet de la procédure :

**Acquisition d'un spectromètre de masse
pour l'analyse des gaz**

Date et heure limites de remise des offres :

Le lundi 29 septembre 2025 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 OBJET DU MARCHE	3
Article 2 NATURE ET FORME DE LA CONSULTATION	3
Article 3 DUREE DU MARCHE	3
Article 4 VARIANTES ET LOTS.....	3
5.1 Lots:.....	3
5.2 Variantes:.....	3
Article 5 MODALITES DE REGLEMENT	3
Article 6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	3
Article 7 DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS	4
Article 8 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
Article 9 PRESENTATION DES REponses DES CANDIDATS.....	4
Article 10 REMISE DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	5
Article 11 MODALITES DE SELECTION DES OFFRES.....	5
Article 12 MODALITES DE NOTIFICATION DU MARCHE.....	6

Article 1 **OBJET DU MARCHE**

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un spectromètre de masse pour l'analyse des gaz (Cf. l'article I.1.1 du CCP).

Article 2 **NATURE ET FORME DE LA CONSULTATION**

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Article 3 **DUREE DU MARCHE**

Le présent marché prend effet à sa date de notification.

Le délai de livraison, d'installation et la mise en service du matériel au laboratoire par le titulaire sont à l'article B5 de l'acte d'engagement.

Article 4 **VARIANTES ET LOTS**

5.1 Lots :

Le marché est un marché à lot unique.

5.2 Variantes :

Sans objet.

Article 5 **MODALITES DE REGLEMENT**

L'ENSCP se libérera des sommes dues par virement administratif au compte précisé à l'acte d'engagement.

Les factures seront libellées en Euros.

Les factures seront transmises via le portail public de facturation CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Conformément à l'article D 2192-2 du Code de la Commande Publique,

Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de 30 jours conformément à l'article L2192-10 du Code de la Commande Publique, à compter de la date de réception de la demande de paiement formulée par le titulaire auprès de l'ordonnateur de la dépense.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 6 **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tout renseignement d'ordre administratif :

M. MERESSE Gilles

E.N.S.C.P Service Logistique, Maintenance et Achats

11, Rue Pierre et Marie Curie

75231 PARIS Cedex 05

tel : +33 (0)1 85 78 41 11

Mail: gilles.meresse@chimieparistech.psl.eu

Pour obtenir tout renseignement d'ordre technique :
M. HUBERT Simon
E.N.S.C.P. – IRCP – Equipe I2E
11, Rue Pierre et Marie Curie
75231 PARIS Cedex 05
+33 (0) 06 33 55 22 31
Mail: simon.hubert@chimieparistech.psl.eu

Article 7 **DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS**

Toute question ou observation éventuelle sur les clauses de ce dossier de consultation doivent impérativement être adressée dans les meilleurs délais :
E.N.S.C.P / Service Logistique, Maintenance et Achats
M. Gilles MERESSE
11, Rue Pierre et Marie Curie
75231 PARIS Cedex 05
Tel : 01 85 78 41 11
Mail: gilles.meresse@chimieparistech.psl.eu

Composition du DCE

Il est remis à chaque candidat, le présent dossier de consultation qui comprend :

- Le règlement de consultation (R.C.).
- L'Acte d'Engagement (ATTR11).
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) N°2025ENSCP00007 du 08/09/2025.

Article 8 **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 9 **PRESENTATION DES REPONSES DES CANDIDATS**

Modalités générales de présentation des réponses :

- Le candidat est informé que l'unité monétaire de compte du marché est l'euro.
- Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui de l'offre présentée par le candidat au titre de son offre doivent être rédigés en langue française, conformément aux dispositions de la loi relative à l'emploi de la langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet en un exemplaire original comprenant les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement complété, paraphé, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché.
- L'offre tarifaire du candidat. Le candidat devra faire une proposition de prix détaillée (CF. article 4 du CCP).
- Le Cahier des Clauses Particulières paraphé à chaque page, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise, à accepter sans modification.

- Un descriptif technique du matériel proposé avec toutes les informations qui pourraient valoriser le matériel et ses spécifications techniques.
- Un descriptif du Service Après-Vente et de l'Assistance proposés.

Les offres parvenues hors délais ne seront pas retenues.

ARTICLE 10 REMISE DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE

La transmission de tous les documents des offres au pouvoir adjudicateur se fera avant le :

Lundi 29 septembre 2025 à 12h00

par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Article 11 MODALITES DE SELECTION DES OFFRES

1-Critères de sélection de l'offre :

- Lettre de candidature DC1 et Déclaration du candidat DC2 ;
- Attestation de non-condamnation pour infraction au code du travail ;
- Les références de clients, avec coordonnées téléphoniques, pour des opérations similaires.

Dans le choix des offres, il sera tenu compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction, par ordre de priorité décroissante, des critères suivants :

1. Valeur technique 60 % :
2. Délai 20 %
3. Prix 20 %

2-Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché dans un délai maximum de 5 jours ouvrables :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail ;
- Un extrait K bis ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;
- Un DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Le choix définitif de l'offre ne sera arrêté que lorsque le candidat aura produit ces documents.

Si le candidat le mieux classé ne produit pas les certificats dans le délai fixé, son offre sera exclue sans possibilité de régularisation. La personne responsable du marché présentera la même demande au candidat classé en second et ainsi de suite, le cas échéant en suivant l'ordre de la liste.

Article 12 MODALITES DE NOTIFICATION DU MARCHE

La notification du marché se fera par voie électronique.

Fait à PARIS, le